

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 23 avril 2021. Le prochain bulletin de mise à jour de l'ADC paraîtra le 20 mai 2021.

Points saillants : Le point sur la COVID-19

Le chef de l'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19, le Dr Aaron Burry, directeur général adjoint – Affaires professionnelles, trace un portrait par vidéo des tendances de la pandémie de COVID-19. Le Dr Burry y aborde notamment les éléments suivants :

- Avril 2020 par rapport à avril 2021 : Toute la différence qu'une année peut avoir sur le nombre de cas et le nombre de vaccins administrés.
- Il y a une augmentation préoccupante du nombre d'hospitalisations à l'échelle du Canada – comparaison d'une province à l'autre.
- L'approvisionnement en vaccins au Canada s'améliorera au cours des prochaines semaines, ce qui devrait faire diminuer le nombre de cas graves et d'hospitalisations.
- Comparaison du nombre de cas par jour pour 100 000 habitants dans le monde et tendances des 14 derniers jours.
- Tendances observées dans d'autres pays qui ont atteint certains pourcentages de vaccination. Le Canada surveille de près le Royaume-Uni et d'autres pays européens, où le nombre de cas a continuellement diminué au fil des efforts de vaccination et de la mise en place de mesures de santé publique supplémentaires.
- La situation canadienne correspond à celle qui prévalait au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens il y a six semaines et le Canada espère connaître la même tendance à la baisse du nombre de cas à mesure qu'une part accrue de la population générale sera vaccinée.

- Des mesures de confinement ou de santé publique plus strictes pourraient être imposées pour essayer de limiter la propagation des nouveaux variants. Dans certaines régions du Canada, des milieux de travail comptant cinq employés ou plus ont été contraints de fermer leurs portes pendant 10 jours après qu'un membre du personnel a reçu un diagnostic de COVID-19. Une telle situation pourrait toucher les cabinets dentaires.

Principaux messages à retenir pour la profession dentaire :

- Le personnel des cabinets dentaires doit continuer à faire preuve d'une très grande vigilance, dans sa vie personnelle, quand il se présente au travail et quand il se trouve dans les aires non cliniques et les aires communes au cabinet.
- Restez à l'affût des tendances dans votre région. Maintenez les protocoles de dépistage avant les rendez-vous et adaptez vos questions de dépistage selon l'évolution de la situation locale.
- Les dentistes et les équipes dentaires sont des spécialistes de la prévention des infections et ont toujours suivi des protocoles très stricts pour veiller à la santé des patients et du personnel. Avec l'ajout de lignes directrices provinciales sur la COVID-19, les dentistes font déjà tout pour mettre en place des niveaux de protection supplémentaires afin de créer un milieu sûr pour leurs patients et l'équipe dentaire.
- Heureusement, à ce jour, la profession a montré que les cabinets dentaires sont des endroits sûrs et que les mesures de prévention des infections fonctionnent, ce qui nous permet de continuer à offrir des soins buccodentaires durant la pandémie. Gardez le cap et ne baissez pas la garde.



*Durée de la vidéo : 7 minutes. Date d'enregistrement : 20 avril 2021
[en anglais]*

Efforts de défense des intérêts de la profession déployés par l'ADC et annonces du gouvernement fédéral

Mise à jour : Budget fédéral de 2021. Le 19 avril, la vice-première ministre et ministre des Finances Chrystia Freeland a déposé le [budget fédéral](#). Bien que ce budget ne fasse pas mention directement de santé dentaire ou de soins buccodentaires, il prévoit

plusieurs mesures ou engagements qui touchent la profession dentaire. Parmi les points saillants, soulignons les suivants :

Offrir l'accès aux vaccins : Le Canada est en voie de respecter l'engagement qu'il a pris selon lequel tous les Canadiens qui souhaitent être vaccinés le seront d'ici la fin du mois de septembre. Suite aux efforts continus du gouvernement fédéral pour accélérer la livraison des vaccins contre la COVID-19, le Canada a reçu au total 9,5 millions de doses en date de la fin du mois de mars 2021, soit 3,5 millions de plus que l'objectif initial de 6 millions de doses.

Prolonger des programmes d'aide financière fédéraux

- **Prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada :** Le budget de 2021 propose de prolonger la subvention salariale jusqu'au 25 septembre 2021. Il propose également de réduire progressivement les taux de la subvention, à compter du 4 juillet 2021, afin d'assurer l'élimination progressive du programme, à mesure que les vaccins sont administrés et que l'économie se remet en marche.
- **Prolongation de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de la mesure de soutien en cas de confinement :** Le budget de 2021 propose de prolonger la subvention pour le loyer et la mesure de soutien en cas de confinement jusqu'au 25 septembre 2021. Il propose également de réduire progressivement les taux de la subvention pour le loyer, à compter du 4 juillet 2021, afin d'assurer une élimination progressive et ordonnée du programme à mesure que les vaccins sont administrés et que l'économie se remet en marche.
- **Prolongation du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes :** Le gouvernement a récemment prolongé jusqu'au 30 juin 2021 la date pour soumettre une demande au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Maintenir un accès souple aux prestations d'assurance-emploi : Le budget de 2021 annonce des consultations à venir sur les prochaines réformes à long terme de l'assurance-emploi. Pour appuyer cet effort, le gouvernement propose de verser 5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada, afin de mener des consultations ciblées auprès des Canadiens, des employeurs et d'autres intervenants de l'ensemble du pays. Les consultations porteront sur les lacunes systémiques exposées par la COVID-19.

Vers une nouvelle prestation d'invalidité : Le budget de 2021 propose d'allouer à Emploi et Développement social Canada un financement de 11,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin d'entreprendre des consultations visant à réformer le processus d'admissibilité aux programmes et aux prestations d'invalidité fédéraux. Ce financement permettra de maximiser la portée de ces programmes et améliorera la vie des Canadiens handicapés, sans oublier qu'il alimenterait directement la conception d'une nouvelle prestation d'invalidité.

Renforcer les soins de longue durée : Le budget propose d'accorder un financement de 3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Santé

Canada afin d'aider les provinces et les territoires à faire appliquer les normes relatives aux soins de longue durée et d'apporter des changements permanents. Afin de protéger les aînés et d'améliorer leur qualité de vie, le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et les territoires, tout en respectant leur compétence en matière de soins de santé, y compris les soins de longue durée. Ce travail garantira que les aînés et les personnes qui reçoivent ces soins vivent dans des conditions sécuritaires et dans la dignité. Le budget propose d'accorder un financement de 41,3 millions de dollars sur six ans, et de 7,7 millions de dollars par la suite à compter de 2021-2022, à Statistique Canada afin d'améliorer l'infrastructure de données et la collecte de données sur les soins de soutien, sur les soins primaires et sur les produits pharmaceutiques.

Aider nos systèmes de soins de santé à se rétablir : Conformément à l'annonce faite en mars 2021, le gouvernement fédéral propose d'accorder aux provinces et aux territoires la somme de 4 milliards de dollars sous la forme d'un supplément ponctuel au Transfert canadien en matière de santé. Ces fonds aideront les systèmes de santé à garantir que les Canadiens reçoivent les interventions et les traitements dont ils ont besoin pour demeurer en santé, et à résorber le retard en matière d'interventions médicales.

Renouveler le Fonds d'investissement-santé pour les territoires : Le budget propose d'investir 54 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour renouveler le Fonds d'investissement-santé pour les territoires. De ce montant, 27 millions seraient affectés au Nunavut, 12,8 millions, au Yukon, et 14,2 millions, aux Territoires du Nord-Ouest. **Note :** *Cet investissement s'ajoute à la somme supplémentaire unique de 4 milliards de dollars pour le Transfert canadien en matière de santé annoncée en mars. La façon dont les sommes ajoutées au Fonds d'investissement-santé pour les territoires seront affectées n'a pas été annoncée dans le budget fédéral. Toutefois, ce Fonds alloue une partie de l'enveloppe reçue du gouvernement fédéral expressément aux soins buccodentaires.*

Prochaines étapes du régime national et universel d'assurance-médicaments : Plus personne ne doute aujourd'hui de la nécessité d'un régime national d'assurance-médicaments. Le gouvernement est déterminé à travailler avec les provinces, les territoires et les intervenants pour faire progresser les éléments fondateurs qui sont déjà en cours d'élaboration, comme la stratégie nationale relative aux médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares, et avancer vers l'établissement d'un régime national et universel. Afin de maintenir cet élan, le gouvernement ira de l'avant avec le plan déjà annoncé d'accorder un financement continu de 500 millions de dollars au programme sur les médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares. Le gouvernement s'entretiendra avec des partenaires intéressés sur un régime national et universel d'assurance-médicaments, et sur d'autres priorités en matière de santé, pour poursuivre les progrès au niveau provincial et territorial. **Note :** *La Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments qui a été proposée et défaite au début de l'année était un projet de loi d'initiative parlementaire soumis par le député néodémocrate Peter Julian. Le gouvernement libéral signale son intention de trouver une solution pour que toute la population ait*

une assurance médicaments, mais il n'était pas d'accord avec le plan proposé par le NPD.

Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés

autochtones : Le budget de 2021 propose d'investir 1,4 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 40,6 millions par la suite, afin de maintenir des services de soins de santé essentiels pour les Premières Nations et pour les Inuits, de contribuer à la transformation des systèmes de santé des Premières Nations, et de répondre aux répercussions des changements climatiques sur la santé, y compris :

- un financement de 774,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour maintenir des soins de haute qualité dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, qui aide les Premières Nations et les Inuits à obtenir les soins médicaux dont ils ont besoin lorsqu'ils ne sont pas couverts ailleurs, tels que les services de santé mentale, les déplacements pour raison médicale, les médicaments, entre autres;
- un financement de 354 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin d'augmenter le nombre d'employés médicaux, y compris des infirmiers, dans les communautés des Premières Nations éloignées et isolées;
- un financement de 107,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de poursuivre les efforts visant à transformer la façon dont les services de soins de santé sont conçus et offerts par les communautés des Premières Nations, en s'appuyant sur l'engagement du gouvernement d'améliorer l'accès à des soins de santé de qualité et adaptés à la culture pour les peuples autochtones;
- un financement de 125,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, afin de continuer d'appuyer les efforts menés par les communautés des Premières Nations pour avoir un accès fiable à l'eau potable et pour garantir la prestation sécuritaire de services sociaux et de santé dans les réserves.

L'ADC continuera de suivre la situation et fera le point dès qu'il y aura du nouveau.

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Ce groupe comprend des représentants de toutes les associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC. Les membres du groupe se concertent pour :

- faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
- élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'équipement de protection individuelle (ÉPI);
- définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

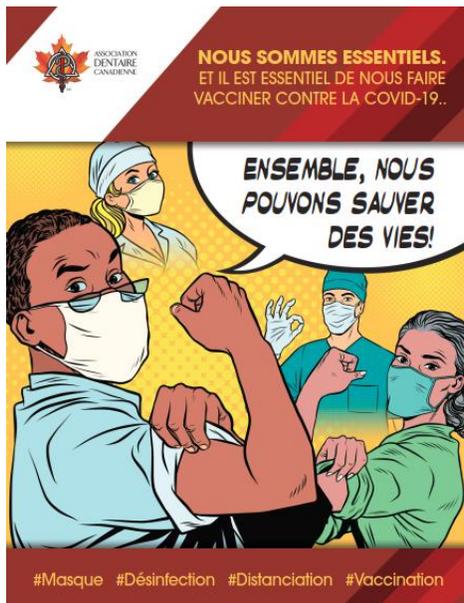
En cours : Santé mentale en milieu de travail. Il est important de prendre soin de sa santé mentale et de sa santé générale, tout particulièrement en période de pandémie

de COVID-19. Le groupe de travail continue de coordonner l'évaluation d'un petit cours sur la santé mentale en milieu de travail (baptisé L'esprit au travail) de la Commission de la santé mentale du Canada pour voir s'il serait valable de l'adapter pour la profession dentaire. Des précisions suivront quand l'évaluation sera terminée.

Rappel! Ressources sur l'hésitation vaccinale. L'approvisionnement en vaccins du Canada continuera à s'accroître dans les prochaines semaines. L'ADC a préparé une trousse de ressources pour aider les dentistes à parler de l'importance de l'immunisation avec leur équipe. Cette trousse comprend tout le matériel ci-dessous et a été offerte aux associations dentaires membres de l'ADC, par l'entremise du Groupe de communication du secteur dentaire. Ces dernières peuvent utiliser le contenu et l'adapter à leur guise.

- **Notes pour les réunions d'équipe :** Parlons-en... des vaccins contre la COVID-19 : Un guide pour aider les dentistes à parler de vaccination avec leur équipe
- **Document électronique :** Liste de ressources sur la COVID-19
- **Document à imprimer :** Vingt grandes questions au sujet des vaccins contre la COVID-19
- **Document à imprimer :** Faits saillants sur les vaccins contre la COVID-19
- **Document à imprimer :** Dix grands mythes au sujet des vaccins contre la COVID-19
- **Affiches à imprimer pour les cabinets dentaires :** Série « Retroussons-nous la manche »
- **Médias sociaux :** Série « Retroussons-nous la manche »
- **Contenu pour le Web** (peut être réutilisé ou les associations dentaires provinciales peuvent insérer un lien vers la page Web de l'ADC)
- **Vidéo pour les médias sociaux** (Liste des dix grands mythes au sujet des vaccins contre la COVID-19, avec le Dr Aaron Burry)

Par ailleurs, une section sur la vaccination contre la COVID-19 a déjà été ajoutée au site Web de l'ADC à : www.cda-adc.ca/vaccinationcovid19



Aperçu d'une des nouvelles affiches de la trousse de la série « Retrouvons-nous la manche : Combattons l'hésitation à se faire vacciner contre la COVID-19 ». Il se pourrait que les couleurs et le texte diffèrent puisque les associations dentaires provinciales et territoriales peuvent adapter le matériel à leur guise pour leurs membres.

Rappel : Le groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et d'établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au Groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC.

Bulletin d'information de l'Agence de la santé publique du Canada sur la TTIV à l'intention des fournisseurs de soins de santé

Depuis ses débuts, la pandémie de COVID-19 reste une situation très dynamique. Les nouveaux développements de la pandémie ont donné lieu à de nouvelles données probantes qui, à leur tour, ont permis d'éclairer ou d'affiner les orientations en matière de santé publique.

Comme vous le savez peut-être, les directives de santé publique canadiennes concernant le vaccin AstraZeneca contre la COVID-19 ont évolué au cours des dernières semaines, en partie en raison des préoccupations entourant les cas de thrombocytopénie thrombotique immunitaire induite par le vaccin (TTIV), aussi appelée la thrombocytopénie immunitaire prothrombotique induite par le vaccin (TIPIV), qui ont été déclarés dans plusieurs pays à la suite de l'utilisation post-homologation du vaccin.

Nous comprenons que la modification des directives a des répercussions pour vous, en tant que fournisseur de soins de santé, et en particulier pour ceux qui administrent les vaccins contre la COVID-19 ou qui fournissent une éducation ou des conseils aux patients sur la vaccination.

L'Agence de la santé publique du Canada s'est engagée à répondre aux besoins changeants des fournisseurs de soins de santé en matière de connaissances et de formation sur le vaccin contre la COVID-19. Nous continuerons à offrir des webinaires et d'autres possibilités de formation aux fournisseurs de soins de santé, afin de vous faire part des dernières données probantes et des conseils sur les vaccins autorisés contre la COVID-19, l'innocuité des vaccins et les sujets connexes.

Entre-temps, nous avons préparé un [bref bulletin d'information sur le vaccin AstraZeneca et la TTIV](#). Le bulletin regroupe des déclarations et des documents d'orientation sur ces sujets provenant d'un certain nombre de sources fédérales et provinciales.

Nous vous tiendrons informés des informations supplémentaires sur les vaccins et des possibilités de formation dès que nous le pourrons.

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19. Depuis le dernier bulletin de Mise à jour sur la COVID-19, les discussions ci-dessous ont été enregistrées. Vous ne voudrez pas les manquer.

- [Les aérosols au cabinet dentaire](#)
Le Dr David French passe en revue les stratégies et protocoles mis en œuvre jusqu'à maintenant dans les cabinets partout au Canada et il attire l'attention sur l'utilisation de rayons ultraviolets pour éliminer les contaminants aéroportés. [en anglais] **(6 avril 2021)**
- [Comment composer avec une personne qui refuse de porter un masque?](#)
Le Dr Clive Friedman fait ressortir l'importance de commencer par donner à la personne l'espace et la possibilité d'expliquer sa position. Il aborde la notion d'« accommodement raisonnable » et décompose cette situation délicate en une liste d'étapes pour veiller à la fois à ce que le patient ou l'aidant soit traité avec respect et que la protection du cabinet soit maintenue. [en anglais] **(20 avril 2021)**

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles dignes d'intérêt](#) » liées à la COVID-19.

Nouveau! Le numéro 2 de *L'essentiel de l'ADC* est disponible [en ligne](#). Voici les points saillants de l'édition qui traite de la pandémie :

- [Le mot du président : Leçons tirées de la pandémie](#)
- [Réponses à vos questions liées à la COVID-19](#)
- [Parlons-en... de l'hésitation vaccinale](#)



Cliquez sur l'image pour consulter le numéro 2 de L'essentiel de l'ADC (2021)

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Si vous avez besoin d'aide pour vous y retrouver dans ces programmes qui s'adressent aux particuliers et aux entreprises, il vous suffit d'appeler au **1-866-232-0385, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h (heure avancée de l'Est)**.



Santé mentale et bien-être

Il est important de veiller à sa santé mentale et à son bien-être général. L'ADC rappelle aux particuliers qu'ils peuvent obtenir un soutien en matière de santé mentale et de bien-être en appelant le Programme d'aide aux membres (PAM) du CDSPI au **1-844-578-4040** ou en consultant le site www.travailsantevie.com.

Le PAM offre différentes ressources pour aider les personnes à composer avec les tourments de la vie. Il s'agit de services confidentiels de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les personnes qui sont aux prises avec des difficultés en santé mentale ou qui ont besoin de conseils sur l'exercice physique, l'alimentation ou le rôle parental. Les services et ressources du PAM sont assurés par l'entremise du cabinet Shepell, le plus grand fournisseur de programmes d'aide pour le personnel et les familles au Canada.

Rappel : Vous voudrez aussi consulter les échanges ci-dessous sur le bien-être qui ont été affichés dans CDA Oasis :

- [Ressources dans CDA Oasis sur les Clés d'un milieu de travail sain](#) : Nous avons le plaisir d'annoncer le lancement de l'initiative *Les Clés d'un milieu de travail sain* sur CDA Oasis. Le site Web [en anglais] réunit une série de ressources et d'outils utiles pour que les équipes dentaires puissent contribuer à créer et à maintenir un milieu de travail sain. Cette initiative a été rendue possible grâce aux efforts concertés des membres du Groupe sur la santé au travail, qui se compose de représentants de l'Association dentaire canadienne, de l'Association canadienne des assistant(e)s dentaires et de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires. **(19 avril 2021)**



Ce programme offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrechocs de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-800-267-6354
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca/fr



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION
ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.